

**** Document transmis à CPA Canada par l'ARC. ****

Tous les non-résidents inscrits sous le régime simplifiée de la TPS/TVH sont désormais identifiés par un identificateur unique RT9999.

Contexte:

Depuis le 1^{er} juillet 2021, aux termes des nouvelles règles sur l'économie numérique, certaines entreprises et certains fournisseurs de l'économie numérique devaient s'inscrire sous le régime simplifié de la TPS/TVH aux termes de la sous-section E de la section II de la Loi sur la taxe d'accise (LTA) (pour obtenir plus de renseignements, allez à la page Web [La TPS/TVH pour les entreprises de l'économie numérique – Préparez-vous à vous inscrire à la TPS/TVH](#)).

Lors de leur inscription initiale, ces fournisseurs et entreprises ont obtenu un numéro de compte du programme de la TPS/TVH (par exemple, xxxxx xxxx **RT 0001**) semblable à celui qu'obtiendrait un inscrit sous le régime normal de la TPS/TVH aux termes de la sous-section D de la section V de la LTA.

Afin de distinguer clairement un inscrit simplifié à la TPS/TVH d'un inscrit normal à la TPS/TVH, tous les comptes simplifiés de TPS/TVH existants ont été automatiquement transférés vers l'identifiant unique RT9999. Il est important de noter que cette transition n'a pas eu d'incidence sur leur statut d'inscription à la TPS/TVH, mais seulement sur leur numéro de compte de programme de la TPS/TVH. Dorénavant, les inscrits simplifiés devraient utiliser le numéro de compte de programme de TPS/TVH mis à jour sur les reçus, les factures ou les contrats fournis à leurs clients.

Le Registre de la TPS/TVH pour les entreprises de l'économie numérique a été mis à jour pour refléter le nouvel identificateur unique RT9999. [Confirmer un numéro de compte de TPS/TVH simplifié - Canada.ca](#)

Veuillez noter que le numéro d'entreprise de ces inscrits (c'est-à-dire les neuf chiffres précédant l'identificateur de programme RT et le numéro de référence 9999 — par exemple, xxxxx xxxx RT 9999) n'a pas changé.

Communications antérieures :

En juin 2023, les inscrits sous le régime simplifié de la TPS/TVH qui avaient un numéro de compte affichant un numéro de référence de l'identificateur du programme RT 0001 ont reçu une lettre de l'Agence du revenu du Canada pour les informer de la modification à venir.

Au début de juillet, un avis d'annulation en cours leur a été envoyé pour les informer que leur numéro de référence de l'identificateur du programme RT 0001 ne serait plus en vigueur après le 30 juin 2023.

Certains inscrits peuvent également avoir reçu une troisième lettre, un sommaire des comptes du numéro d'entreprise les informant de leurs programmes actifs actuels et des numéros de référence auprès de l'Agence, ce qui comprendra le nouveau programme et numéro de référence RT9999.

Quand commencer à utiliser le numéro de compte RT9999 pour produire et verser la TPS/TVH?

Si l'inscrit sous le régime simplifié a initialement été inscrit avec un numéro d'entreprise se terminant par RT0001 :

- Toutes les déclarations jusqu'à la période de déclaration se terminant le 30 juin 2023 doivent être produites en utilisant le numéro d'entreprise se terminant par RT0001.
- Ensuite, toutes les périodes de déclaration commençant par le 1^{er} juillet 2023 doivent être produites et versées sous le numéro d'entreprise se terminant par RT9999.

Si l'inscrit sous le régime simplifié était initialement inscrit avec un numéro d'entreprise se terminant par RT9999 (cela peut s'appliquer à une entreprise qui s'est inscrite à la TPS/TVH le 15 mai 2023 ou après), toutes les périodes de déclaration seraient alors produites et versées à l'aide du numéro d'entreprise se terminant par RT9999.

Code d'accès Web

Si l'inscrit sous le régime simplifié a initialement été inscrit avec un numéro d'entreprise se terminant par RT0001, une lettre sera envoyée pour inclure un nouveau code d'accès Web pour la production de la déclaration GST34 simplifiée sous le numéro d'entreprise se terminant par RT9999.

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

Si vous avez des questions, veuillez consulter le site web canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/economie-numerique ou communiquer avec la ligne téléphonique des demandes de renseignements des entreprises pour les non-résidents au 1-866-453-0452 ou au 1-519-252-4705 (à l'extérieur du Canada/États-Unis).